



Bruges

Mesdames, Messieurs les artisans et commerçants

Bruges le 20 Juillet 2023

Affaire suivie par : Emilie ARTAUD – référente manifestations publiques
e-artaud@mairie-bruges.fr – 05.56.16.80.64

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le traditionnel marché de Noël de Bruges aura lieu du vendredi 15 au dimanche 17 décembre 2023 sur l'esplanade Charles de Gaulle à Bruges. Les horaires d'ouverture du marché seront :

Vendredi 15 décembre de 15h à 20h

Samedi 16 et dimanche 17 décembre de 10h à 20h

Votre participation vous engagera à être présent.e les 3 jours. Les stands devront en effet impérativement être ouverts sur toute la durée du marché. L'installation se fera à partir de 9h le vendredi et le démontage le dimanche à partir de 20h

Si votre candidature est retenue, un chèque de participation de 180 euros* à l'ordre de « Manifestations Publiques et Sportives », correspondant à une contribution aux frais de location et d'installation des structures, aux décors, aux animations, à la sécurité du site et à la communication, vous sera demandé. Un chèque de caution de 237 euros sera également nécessaire pour garantir le stand.

La commission chargée d'examiner les candidatures des exposant.e.s se réunira la semaine du 11 septembre. Les exposant.e.s retenu.e.s seront informé.e.s la semaine suivante.

Si vous souhaitez déposer votre candidature pour cette édition 2023, je vous invite à nous renvoyer au plus tard le **dimanche 3 septembre 2023** le formulaire de candidature ci-joint dûment complété par mail à l'adresse e.artaud@mairie-bruges.fr ou par courrier adressé à :

Madame le Maire
Manifestations Municipales - Marché de Noël
Hôtel de Ville, 87 avenue Charles de Gaulle
33523 Bruges Cedex

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes plus cordiales salutations.

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,
Délégué à la Culture, à l'Animation de la ville,
A la vie associative et à la Communication**



Frédéric GIRO

*Le règlement sera encaissé à la fin du mois de janvier.